

COMMUNIQUE



Le présent communiqué ne constitue pas une offre de souscription et l'offre des TSRA ne constitue pas une opération par appel public à l'épargne dans un quelconque pays autre que la France et le Royaume-Uni.

GET 08/05

Le 20 février 2008

Diffusion 17h45

LANCEMENT DU REMBOURSEMENT ANTICIPE DES ORA II EN ESPECES

Le conseil d'administration de Groupe Eurotunnel SA a estimé que les conditions étaient réunies pour procéder à la levée de ressources nouvelles permettant de rembourser de manière anticipée en espèces les ORA II qui ont été émises par Eurotunnel Group UK PLC (EGP) dans le cadre de la réorganisation prévue par le plan de sauvegarde.

Les objectifs de cette opération, qui vise à lever les fonds nécessaires au remboursement total des ORA II (soit approximativement 1,7 milliard d'euros), sont les suivants :

- économiser les frais financiers liés aux ORA II (économie d'environ 68 millions d'euros en année pleine, hors rémunération des TSRA) et dégager une marge de manœuvre qui pourrait permettre à la société d'envisager la distribution d'un premier dividende ;
- atteindre, plus rapidement que prévu, le moment où le nombre définitif d'actions composant le capital sera connu et stabilisé ;
- favoriser la relation des actionnaires actuels, en procédant au remboursement anticipé des ORA II, dont environ au moins la moitié avant même le remboursement en actions de la première tranche des ORA I prévu en juillet 2008 ;
- fidéliser les actionnaires par la remise aux investisseurs qui souscriront des titres dans le cadre de l'une ou l'autre des deux phases mentionnées ci-après¹ et les conserveront pendant trois ans, d'actions ordinaires nouvelles ou existantes de la Société, ou de leur contre-valeur en espèces.

Pour assurer le plus large succès de cette opération dans un environnement marqué par l'instabilité des marchés financiers, le conseil d'administration a décidé, compte tenu notamment du montant total à lever, de scinder cette opération en deux phases :

- première phase : une émission de titres subordonnés remboursables en actions (TSRA) pour 800 millions d'euros. Cette émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et octroi aux actionnaires actuels d'un délai de priorité, est d'ores et déjà garantie en totalité ;
- deuxième phase : une augmentation de capital lancée postérieurement à l'émission des TSRA et dès que possible en fonction des conditions de marché, d'un montant maximal d'environ 900 millions d'euros, par attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) aux actionnaires, permettant à ceux-ci de souscrire à des actions ordinaires nouvelles.

¹ TSRA puis actions remises en remboursement des TSRA et actions nouvelles qui seraient souscrites sur exercice des bons de souscription d'actions lors de la deuxième phase.

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada ou en Italie.

Les conditions de la réalisation de la première phase sont exposées ci-dessous.

Les modalités de la deuxième phase seront précisées, le moment venu, dans une note d'opération distincte qui sera visée par l'AMF. La décision de lancement de la seconde phase de l'opération est notamment liée aux conditions de marché.²

Jacques Gounon, Président - Directeur Général de Groupe Eurotunnel SA, a déclaré :

« La solidité financière de Groupe Eurotunnel SA et les atouts intrinsèques de la Concession du tunnel sous la Manche permettent aujourd'hui d'accélérer encore notre marche en avant en levant, dans une première étape, 800 millions d'euros garantis en totalité, en attendant une prochaine augmentation de capital complémentaire. Le remboursement anticipé d'une partie des ORA II enclenche un cercle vertueux en premier lieu au bénéfice de nos actionnaires actuels. »

Modalités de lancement de la phase 1 de l'opération

Groupe Eurotunnel SA annonce ce jour le lancement d'une émission de TSRA à une échéance de 18 mois³, pour un montant nominal total de 800 millions d'euros, par l'émission de 800.000 TSRA en France et à l'international (en dehors des Etats-Unis, du Canada et de l'Italie). Le produit net de l'émission servira à financer le remboursement anticipé en espèces d'une première partie des ORA II émises par EGP au mois de juin 2007.

Les TSRA ont une valeur nominale de 1.000 euros chacun, et le prix de souscription par TSRA sera égal à leur valeur nominale unitaire. Chaque TSRA donnera droit de recevoir en remboursement 103,8 actions ordinaires.

Le prospectus relatif à cette opération est composé du prospectus préparé par Groupe Eurotunnel SA et Eurotunnel Group UK Plc et ayant reçu le visa n°07-113 de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2007 et d'une note d'opération avec notamment en annexe 1 une actualisation des informations contenues dans le prospectus du 4 avril 2007 conformément aux dispositions des articles 212-24 et 212-25 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (la « Note d'Opération »). Il a fait l'objet du visa n° 08-032 en date du 20 février 2008 de l'Autorité des marchés financiers. Ce prospectus peut être consulté sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Groupe Eurotunnel SA (www.eurotunnel.com). Des exemplaires sont également disponibles sans frais au siège social de Groupe Eurotunnel SA (19 boulevard Malesherbes – 75008 Paris) et auprès des établissements habilités à recevoir les ordres de souscription.

Ce prospectus comporte les comptes consolidés intermédiaires de Groupe Eurotunnel SA arrêtés au 31 octobre 2007 pour les besoins de cette opération, comptes joints en annexe du présent communiqué. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que postérieurement à l'opération, Groupe Eurotunnel ne publiera plus de comptes intermédiaires au 31 octobre. Le prospectus contient également des informations sur les résultats estimés à fin décembre 2007 et des prévisions pour les exercices 2008, 2009 et 2010.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération notamment les risques mentionnés ci-dessous et décrits au chapitre 2 de la Note d'Opération avant de prendre leur décision d'investissement :

- les risques liés aux TSRA : instruments financiers complexes nécessitant de la part des investisseurs une connaissance et une expérience suffisantes des marchés financiers, en raison des modalités de remboursement des TSRA, notamment du fait qu'ils ne peuvent être remboursés en actions, et les risques d'absence de marché pour les TSRA et de perte de valeur ;

² Il est également précisé que Groupe Eurotunnel SA pourrait le cas échéant utiliser, notamment avant exercice des Bons et toute augmentation de capital, un endettement complémentaire autorisé de 225 millions de livres sterling ou d'un montant équivalent en euros afin de procéder au remboursement d'une partie des ORA II, ainsi qu'au paiement des intérêts courus à la date du remboursement et des frais afférents à ces opérations.

³ Echéance extensible, à l'option du porteur, à 30 mois sans rémunération additionnelle entre le 19ème et le 30ème mois.

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada ou en Italie.

- les risques de perte de valeur des actions ordinaires ;
- les risques de dilution de la participation des actionnaires actuels qui ne souscriraient pas aux TSRA pendant le délai de priorité, dans certaines hypothèses ;
- les risques liés à Groupe Eurotunnel SA inhérents à l'exploitation d'une infrastructure de transport ferroviaire située sous la Manche ;
- les risques inhérents à un groupe (TNU et ses filiales) qui est entré en procédure de sauvegarde en 2006 et dont l'endettement reste important ; et
- les risques liés aux marchés financiers (notamment les variations de taux de change et de taux d'intérêt).

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde, les actionnaires de Groupe Eurotunnel SA ont renoncé le 23 avril 2007, lors de l'assemblée générale, à leur droit préférentiel de souscription s'agissant de l'émission des TSRA.

La période de souscription du public et du placement institutionnel est ouverte du 21 février 2008 inclus au 28 février 2008 à 12 heures (heure de Paris), avec pour les actionnaires, un délai de priorité de souscription, de trois jours de bourse.

Ce délai de priorité de trois jours de bourse (du 21 février 2008 inclus au 25 février 2008 inclus à 17 heures (heure de Paris)) est prévu pour les actionnaires inscrits en compte à l'issue de la séance de bourse du 19 février 2008. La souscription par les actionnaires au cours de ce délai de priorité est conditionnée par la remise par le souscripteur d'une attestation d'inscription en compte des actions ordinaires de la part d'une banque ou d'un intermédiaire financier habilité. Les actionnaires pourront au cours de ce délai de priorité souscrire aux TSRA, uniquement à titre irréductible, proportionnellement à leur participation au capital de Groupe Eurotunnel SA. La détention de 75 actions ordinaires regroupées permet de souscrire à un TSRA dans le cadre du délai de priorité. Ce délai de priorité n'est ni négociable ni cessible.

Les TSRA, autres que ceux souscrits à titre irréductible par les actionnaires de Groupe Eurotunnel SA dans le cadre du délai de priorité, feront l'objet d'un placement public en France et privé auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France (à l'exception des Etats-Unis, du Canada et de l'Italie), assorti de certaines restrictions.

La période de placement TSRA durera cinq jours de bourse et demi, soit du 21 février 2008 inclus au 28 février 2008 inclus à 12h00 (heure de Paris). Toutefois, le placement auprès des investisseurs institutionnels pourra être clos par anticipation, sans préavis.

La souscription de la totalité des TSRA à émettre fait l'objet d'un engagement de souscription signé le 13 février 2008 par Aero 1 Global & International S.à.r.l, une entité détenue par GS Global Infrastructure Partners I, L.P. et GS International Infrastructure Partners I, L.P., deux fonds d'infrastructure affiliés à The Goldman Sachs Group, Inc. Au titre de ce contrat, cet investisseur s'est engagé à placer une demande de souscription dans le cadre du placement pour l'intégralité de l'émission des TSRA et, le cas échéant, à souscrire à leur valeur nominale la totalité des TSRA non souscrits par les actionnaires dans le cadre du délai de priorité et n'ayant pu faire l'objet d'un placement par les banques du placement dans le cadre du placement. Cet engagement est assorti de conditions suspensives et de conditions de résiliation usuelles. Aucune garantie d'allocation minimale de TSRA n'a été consentie à cet investisseur.

La rémunération des TSRA sera constituée (i) par l'émission et la remise aux titulaires de TSRA de 3 actions ordinaires nouvelles par TSRA ou (ii) à l'option de Groupe Eurotunnel SA, par le paiement en espèces d'un intérêt calculé au taux de 2 % l'an (dans la limite de la trésorerie disponible de Groupe Eurotunnel SA, étant précisé que si cette dernière n'était pas suffisante, la Rémunération serait versée en tout ou partie sous la forme indiquée au (i)). Elle sera payée en une seule fois le 6 septembre 2009.

Afin de favoriser la constitution d'une base stable d'actionnaires, une rémunération complémentaire conditionnelle sera payée en espèces, ou en actions ordinaires nouvelles (sous réserve d'obtenir une autorisation d'assemblée à cet effet) ou encore en actions existantes (à raison de 5,4 actions ordinaires supplémentaires nouvelles ou existantes pour chaque TSRA), à

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada ou en Italie.

l'option de la Société selon les modalités décrites à la section 7.2 de la Note d'Opération, aux actionnaires ayant souscrit des TSRA dans le cadre du délai de priorité et aux investisseurs ayant souscrit des TSRA lors du placement des TSRA et qui auront conservé leurs TSRA jusqu'à la date de leur remboursement en actions, puis les actions ordinaires remises en remboursement des TSRA jusqu'au 6 mars 2011.

Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles émises, le cas échéant, au titre de la rémunération complémentaire conditionnelle serait de 4.320.000 actions ordinaires supplémentaires nouvelles.

Les TSRA pourront être remboursés en actions ordinaires nouvelles à l'option de leur titulaire à tout moment entre le 6 septembre 2009 et le 6 septembre 2010. Ils pourront en outre être remboursés de façon anticipée en actions ordinaires nouvelles à l'option de leur titulaire en cas de survenance de l'un des événements visé à la section 4.8 (d) de la Note d'Opération et le seront de plein droit en cas de survenance de l'un des événements visé à la section 4.8 (g) de la Note d'Opération⁴.

Le produit de l'émission des TSRA servira à rembourser une partie des ORA II en espèces. Il pourrait également servir au paiement des intérêts courus sur les ORA II à la date de leur remboursement ainsi que des frais afférents à cette opération. Le nombre maximum d'actions ordinaires à émettre au résultat de l'émission des TSRA (en ce compris au titre de la rémunération des TSRA et, le cas échéant, de la rémunération complémentaire conditionnelle) est largement inférieur au nombre d'actions ordinaires qui auraient été créées si les ORA II ainsi remboursées en espèces étaient arrivées à maturité et remboursées en actions ordinaires. Dans le cadre des hypothèses présentées à la section 9.2 de la Note d'Opération, et hors exercice des Bons émis en juin 2007 :

- si tous les actionnaires actuels de Groupe Eurotunnel SA ne souscrivent pas de TSRA, leur relation est au minimum de 1,1 % du capital de Groupe Eurotunnel SA dilué, leur participation passant de 12,3 % à 13,4 %.
- si tous les actionnaires actuels de Groupe Eurotunnel SA participent à l'opération, l'opération envisagée permet une relation d'au minimum 20,3 % du capital de Groupe Eurotunnel SA dilué, leur participation passant de 12,3 % à 32,6 %.

La relation pouvant résulter, pour les actionnaires de Groupe Eurotunnel SA, du remboursement en espèces des ORA II résiduelles est variable selon les moyens utilisés pour financer un tel remboursement.

Comme cela est indiqué à la section 9.2 de la Note d'Opération, cette relation additionnelle serait faible si le remboursement en espèces des ORA II résiduelles était effectué uniquement par utilisation, notamment avant exercice des Bons et toute augmentation de capital, de la trésorerie disponible pour les niveaux prévisionnels relatifs à celle-ci résultant des flux de trésorerie prévisionnels mentionnés au chapitre 13 de l'Annexe I à la Note d'Opération. Cette relation resterait faible (de l'ordre de 2 % dans l'hypothèse la plus basse) si le remboursement en espèces des ORA II résiduelles était effectué par la seule utilisation, notamment avant exercice des Bons et toute augmentation de capital, d'un endettement complémentaire autorisé de 225 millions de livres sterling ou son équivalent en euros et ne deviendrait significative que si le remboursement en espèces des ORA II résiduelles était effectué par utilisation du produit net d'une augmentation de capital souscrite par les actionnaires (voir à ce sujet la section 9.2 (c) de la Note d'Opération).

L'attention des investisseurs est attirée sur la place de cotation des TSRA.

En effet, les TSRA seront admis à la cote officielle et à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg à compter de leur émission, le jour du règlement-livraison, soit le 6 mars 2008. Ils ne seront pas admis sur le marché d'Euronext Paris.

Les actions ordinaires nouvelles émises en remboursement des TSRA, et en paiement, le cas échéant, de la rémunération des TSRA, seront admises sur le marché d'Euronext Paris

⁴ Dans l'hypothèse d'un remboursement avant le 6 septembre 2009, la rémunération sus-visée sera due pro rata temporis.

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada ou en Italie.

(Compartiment B) et, de manière secondaire, à la *Official List* de la *United Kingdom Listing Authority* et aux négociations sur le *London Stock Exchange* à compter de leur émission.

Conseil et placement

Lazard a agi en tant que banque conseil de Groupe Eurotunnel pour cette opération.

Les banques du placement sont les suivantes :

- Citigroup Global Markets Limited
- Lazard - Natixis
- Lehman Brothers International (Europe)

Personnes à contacter

Pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur : jusqu'au 6 mars 2008 (inclus) auprès de leurs intermédiaires habilités.

Pour les actionnaires au nominatif pur : jusqu'au 6 mars 2008 (inclus), sans frais, auprès de BNP Paribas Securities Services.

Contact presse :

Mady Chabrier : 01.55.27.35.43

Contact analystes et investisseurs :

Michael Schuller : 03.21.00.87.49

ANNEXE :

- Analyse des résultats pro forma intermédiaires au 31 octobre 2007
- Résultats 2007 estimés
- Prévisions 2008, 2009 et 2010 incluses dans la Note d'Opération

Une notice relative aux TSRA sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires.

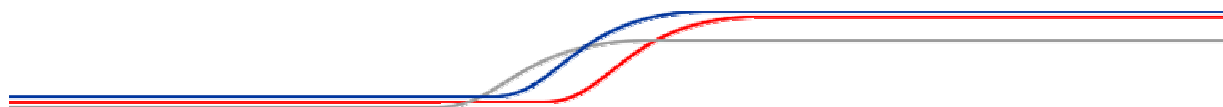
La diffusion du présent communiqué ou l'offre ou la vente des TSRA ou des actions émises en remboursement des TSRA ou au titre du paiement de la rémunération de ceux-ci ou, le cas échéant, au titre de la conservation par les titulaires de TSRA de leurs titres pendant trois ans peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Le présent communiqué ne pourra être transmis et ne pourra constituer une offre de souscription d'actions dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable, en particulier ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis, au Canada ou en Italie.

Ni les TSRA ou les actions émises en remboursement des TSRA ou au titre du paiement de la rémunération de ceux-ci ou, le cas échéant, au titre de la conservation par les titulaires de TSRA de leurs titres pendant trois ans, ni les BSA et les actions émises sur exercice des BSA ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis (tel que ce terme est défini par la Regulation S du US Securities Act de 1933, tel que modifié) en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans ce communiqué aux Etats-Unis ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente aux Etats-Unis portant sur (i) des TSRA ou les actions émises en remboursement des TSRA ou au titre du paiement de la rémunération de ceux-ci ou, le cas échéant, au titre de la conservation par les titulaires de TSRA de leurs titres pendant trois ans ou (ii) des BSA ou des actions émises sur exercice des BSA. Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Il ne constitue pas une offre de vente de TSRA, de BSA ou des actions sous-jacentes aux Etats-Unis.



GROUPE EUROTUNNEL SA

ANALYSE DES RÉSULTATS PRO FORMA INTERMEDIAIRES AU 31 OCTOBRE 2007



Pour les besoins de l'opération de remboursement anticipé des ORA II en espèces faisant l'objet du présent communiqué, le Conseil d'Administration de Groupe Eurotunnel SA a arrêté des comptes consolidés intermédiaires au 31 octobre 2007, et ces comptes ont été certifiés par les commissaires aux comptes de la société. Postérieurement à l'opération, Groupe Eurotunnel SA ne publiera plus de comptes intermédiaires au 31 octobre. Les comptes au 31 décembre 2007 seront publiés ultérieurement.

Évolution récente de la situation financière et perspectives

Groupe Eurotunnel a constaté en 2007 une forte croissance de son chiffre d'affaires et du trafic dans le Tunnel confirmant, pour la troisième année consécutive, la poursuite de sa croissance. Fin 2007 est également intervenu le démarrage d'une nouvelle activité au travers de sa filiale Europorte 2.

Le chiffre d'affaires pro forma au 31 décembre 2007 (non audité) s'élève à environ 775 millions d'euros (31 octobre 2007 : 654 millions d'euros). Sur la même base, le résultat opérationnel courant pro forma (non audité) devrait être aux alentours de 275 millions d'euros (31 octobre 2007 : 247 millions d'euros).

Le résultat net consolidé (non audité) de l'exercice devrait être d'un montant très proche de celui du profit exceptionnel résultant de la restructuration financière (3 323 millions d'euros). Ainsi, hors profit résultant de la restructuration financière, le résultat net consolidé (non audité) de l'exercice 2007 devrait être à l'équilibre.

GROUPE EUROTUNNEL SA : COMPTES CONSOLIDES PRO FORMA INTERMEDIAIRES AU 31 OCTOBRE 2007 **ANALYSE FINANCIERE**

Présentation des comptes consolidés intermédiaires de GET SA au 31 octobre 2007

Les dispositions du Plan de Sauvegarde ont prévu la mise en place d'une nouvelle structure du Groupe, avec notamment la création de Groupe Eurotunnel SA (GET SA). Le lancement par GET SA de l'Offre Publique d'Echange (OPE) a permis aux anciens actionnaires de TNU ayant apporté leurs Unités à l'offre de devenir actionnaires de la nouvelle entité en juin 2007. Cette opération, ne modifiant pas le contrôle exercé par les actionnaires de TNU, est traduite dans les comptes sous la forme d'un regroupement d'entreprises sous contrôle commun. Afin de faciliter la compréhension de la performance du Groupe dans l'analyse financière ci-après, les deux entités GET SA et TNU sont regroupées sous le terme Eurotunnel.

Le compte de résultat consolidé pro forma de GET SA pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2007 a pour objet de présenter l'impact sur la période du coût de l'endettement brut suite à la mise en place du nouveau financement à la date théorique du 1^{er} janvier 2007. Les chiffres relatifs à l'exercice 2006 sont extraits des comptes combinés du Groupe TNU.

Afin de faciliter la comparaison ligne à ligne de la performance du Groupe, les deux colonnes « hors MUC » ci-dessous excluent l'impact de la charge minimale d'utilisation (MUC) pour 2006 (la clause du contrat avec les Réseaux ferroviaires garantissant à Eurotunnel un niveau de revenu minimal jusqu'à fin novembre 2006). Les comparaisons dans les commentaires ci-dessous sont, sauf mention contraire, établies impact de la MUC inclus. Les chiffres comparatifs de 2006 présentés ci-dessous n'ont pas été recalculés à taux de change constant, les taux de combinaison des comptes de résultat 2007 et 2006 étant sensiblement les mêmes.

SYNTHÈSE

Dans un marché Transmanche actif, Eurotunnel consolide ses parts de marché tant pour l'activité Navettes Passagers que pour l'activité Camions, et enregistre au 31 octobre 2007 une hausse substantielle de 9 % de ses revenus Navettes par rapport à la même période en 2006, pour atteindre 423 millions d'euros.

Hors la MUC au titre de laquelle Eurotunnel avait perçu 85 millions d'euros en 2006, sur la même période, le chiffre d'affaires a progressé de 8 % au cours de la période pour atteindre 654 millions d'euros ce qui, combiné au maintien des charges d'exploitation au niveau de 2006, a permis d'améliorer significativement l'EBITDA, pour les dix premiers mois de 2007, de 15 %, à 381 millions d'euros, et d'atteindre un ratio d'EBITDA sur chiffre d'affaires de 58 %.

A 246 millions d'euros (pro forma) pour les dix premiers mois de 2007, le coût de l'endettement financier brut est en diminution de près de 40 % (162 millions d'euros) par rapport à la même période de 2006 suite à la mise en place de la restructuration financière.

Après le profit résultant de la restructuration financière de 3 323 millions d'euros, le résultat net pro forma de GET SA au titre des dix premiers mois de l'exercice 2007 est un profit de 3 329 millions d'euros, à comparer à une perte de 154 millions d'euros pour la même période en 2006 pour le Groupe TNU.

ANALYSE DES RESULTATS

En millions d'euros	GET SA PRO FORMA 31/10/2007	TNU 31/10/2006	2007/2006 %variation	HORS MUC 31/10/2006	2007/2006 %variation
Taux de change €/£	1,459	1,457		1,457	
Navettes	423	387	+ 9 %	387	+ 9 %
Réseaux ferroviaires hors MUC	220	206	- 24 %	206	+ 7 %
MUC	-	85		-	-
Autres revenus	11	12	- 8 %	12	- 8 %
Chiffre d'affaires	654	690	- 5 %	605	+ 8 %
Achats et charges externes	(169)	(174)	- 3 %	(174)	- 3 %
Charges de personnel	(104)	(99)	+ 5 %	(99)	+ 5 %
EBITDA*	381	417	- 9 %	332	+ 15 %
Amortissements	(134)	(137)	- 2 %	(137)	- 2 %
Résultat opérationnel courant	247	280	- 12 %	195	+ 27 %
Autres (charges)/produits opérationnelles	(20)	18		18	
EBIT** (Résultat opérationnel)	227	298		213	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	12	4		4	
Coût de l'endettement financier brut	(246)	(408)		(408)	
Coût de l'endettement financier net	(234)	(404)		(404)	
Profit résultant de la restructuration financière	3 323	-		-	
Autres produits et (charges) financiers et impôt	13	(48)		(48)	
Résultat hors MUC : profit / (perte)	3 329	(154)		(239)	
MUC				85	
Résultat avec MUC : profit / (perte)				(154)	
EBITDA/chiffre d'affaires	58 %	60 %	- 2 pts	55 %	+ 3 pts

* EBITDA : Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, Amortisation, et autres charges opérationnelles (Excédent Brut d'Exploitation).

** EBIT : Earnings Before Interest and Taxes.

GROUPE EUROTUNNEL SA : COMPTES CONSOLIDES PRO FORMA INTERMEDIAIRES AU 31 OCTOBRE 2007

ANALYSE FINANCIERE

Chiffre d'affaires

Hors MUC en 2006, le chiffre d'affaires s'est amélioré pour la troisième année consécutive. A 654 millions d'euros pour les dix premiers mois de 2007, il augmente de 8 % par rapport à la même période en 2006.

Au cours des dix premiers mois de 2007, le chiffre d'affaires de l'activité des Navettes Eurotunnel a augmenté de 9 % à 423 millions d'euros. Le marché camions sur le Déroit a enregistré une nouvelle croissance (+5 %) en 2007 ; et pour la deuxième année consécutive, le marché voitures progresse, affichant pour les dix premiers mois une forte croissance (+7 %).

La progression du chiffre d'affaires des Navettes Camions sur les dix premiers mois de 2007 est essentiellement due à la croissance des volumes d'activité (+10 %), qui s'explique principalement par une croissance soutenue du marché du Déroit et par un gain de parts de marché (+2 points) par rapport à la même période en 2006.

L'évolution du trafic voitures de +7 % a généré une progression du revenu voitures en 2007 par rapport à 2006 sur la même période, et il est en ligne avec la croissance naturelle du marché du Déroit de 7 % en 2007. Eurotunnel bénéficie pour la deuxième année consécutive des effets positifs de la politique de tarification dynamique en enregistrant une hausse du prix moyen. Le chiffre d'affaires de l'activité autocars augmente principalement suite à une amélioration significative du prix moyen, et ce malgré un recul des volumes d'activité de 2 % sur la période.

Les revenus provenant des Réseaux ferroviaires étaient protégés jusqu'à fin novembre 2006 par la MUC. Eurotunnel a perçu à ce titre 85 millions d'euros sur les dix premiers mois de 2006. Eurotunnel constate en conséquence une baisse des revenus en provenance des Réseaux ferroviaires de 24 % pour atteindre 220 millions d'euros pour cette période en 2007. Hors MUC, les revenus des Réseaux ferroviaires ont augmenté de 14 millions d'euros (soit 7 %) grâce à la hausse du trafic Eurostar (+4 % passagers) et malgré la baisse du trafic du fret ferroviaire (-19 % tonnes).

Les autres revenus s'élèvent à 11 millions d'euros sur les dix premiers mois de 2007 et enregistrent une diminution de 1 million d'euros par rapport à la même période en 2006. Ils sont principalement constitués des revenus provenant des activités de commerce de détail proposées aux clients d'Eurotunnel sur les deux terminaux.

EBITDA

Les charges d'exploitation sont stables en 2007 par rapport à 2006, malgré la croissance de l'activité.

Les achats et charges externes se sont élevés respectivement à 174 millions d'euros et 169 millions d'euros pour 2006 et 2007, sur les dix premiers mois, et ont ainsi enregistré une diminution de 3 %.

Les principales baisses sont les suivantes :

- Les dépenses d'énergie diminuent de 10 %, de 30 millions d'euros en 2006 à 27 millions d'euros en 2007 pour les dix premiers mois, principalement en raison d'une baisse des prix britanniques.
- Les taxes locales sont en recul de 24 %, de 20 millions d'euros en 2006 à 16 millions d'euros en 2007, pour une période de dix mois, en partie suite à la baisse de la taxe professionnelle, plafonnée à 3,5 % de la valeur ajoutée en 2007 contre 4 % pour la même période en 2006.
- Une réduction significative des coûts « Corporate » de l'ordre de 8 millions d'euros entre 2006 et 2007.

Ces baisses sont modérées par l'augmentation des postes suivants :

- Une augmentation de 9 millions des dépenses externes de maintenance et exploitation en 2007 sur les dix premiers mois, reflétant le démarrage d'un nouveau cycle de maintenance et l'évolution du trafic pendant la période.

Les charges de personnel ont augmenté de 5 %, et s'élèvent à 104 millions d'euros pour les dix premiers mois de 2007 contre 99 millions d'euros en 2006 sur la même période.

Hors la MUC en 2006, les effets conjugués de l'augmentation du chiffre d'affaires et du maintien des charges d'exploitation conduisent à une amélioration de l'EBITDA de 15 % entre 2006 (332 millions d'euros) et 2007 (381 millions d'euros). Le ratio EBITDA sur chiffre d'affaires a progressé de 3 points, passant de 55 % en 2006 à 58 % en 2007. Malgré cette amélioration, la disparition de la MUC à hauteur de 85 millions d'euros en 2006 a entraîné une diminution de l'EBITDA, en recul de 9 % entre 2006 et 2007.

Résultat opérationnel courant

En 2007, sur les dix premiers mois, la dotation aux amortissements a diminué de 3 millions d'euros, à 134 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant pour les dix premiers mois de 2007 est de 247 millions d'euros, par rapport à 280 millions d'euros pour la même période en 2006. Hors la MUC en 2006, l'évolution du chiffre d'affaires et des charges d'exploitation explique l'augmentation du résultat opérationnel courant de 27 % en 2007.

EBIT (Résultat opérationnel)

Le montant des autres produits et charges opérationnels s'élève à une charge nette de 20 millions d'euros en 2007. Ce montant est composé essentiellement d'une charge de 14 millions d'euros résultant de la restructuration financière et la Procédure de Sauvegarde.

L'EBIT pour les dix premiers mois de 2007 est de 227 millions d'euros par rapport à 298 millions d'euros pour la même période en 2006. Hors la MUC en 2006, l'EBIT pour les dix premiers mois de 2007 est 14 millions d'euros au-dessus de 2006.

Résultat

La trésorerie disponible a bénéficié pendant la période de Sauvegarde de la suspension des paiements aux fournisseurs et des paiements relatifs au service de la dette, ce qui a entraîné une situation de trésorerie en nette amélioration sur les dix premiers mois de 2007 par rapport à la même période en 2006. En conséquence, les intérêts reçus sur les placements de trésorerie ou équivalents, d'un montant de 12 millions d'euros en 2007, sont en augmentation de 8 millions d'euros par rapport à la même période en 2006.

Le coût de l'endettement financier brut pro forma pour les dix premiers mois de 2007 a été calculé sur l'hypothèse d'une mise en place de la restructuration financière à la date théorique du 1^{er} janvier 2007. Il s'élève à 246 millions d'euros et les principaux éléments se décomposent comme suit :

- intérêts dus sur emprunts pour un montant de 232 millions d'euros, et
- charges de désactualisation sur les obligations remboursables en actions (ORA) pour un montant de 13 millions d'euros.

GROUPE EUROTUNNEL SA : COMPTES CONSOLIDES PRO FORMA INTERMEDIAIRES AU 31 OCTOBRE 2007 **ANALYSE FINANCIERE**

Le coût de l'endettement financier brut de TNU pour les dix premiers mois de 2006 s'élevait à 408 millions d'euros.

Le profit résultant de la restructuration financière d'un montant de 3 323 millions d'euros, résulte des écarts entre le montant des anciennes dettes financières (principal et intérêt) avant la restructuration financière de 9 181 millions d'euros et le montant remboursé (5 849 millions d'euros), diminué par un écart de change de 9 millions d'euros (les ORA ont été comptabilisées au taux de change fixe du Plan de Sauvegarde (£1=€1,46635) alors que les flux de remboursement de la dette ont été constatés au taux de la date de l'opération de règlement – livraison).

Le résultat net pro forma pour les dix premiers mois de 2007 est un profit de 3 329 millions d'euros, par rapport à une perte de 154 millions euros pour la même période de 2006.

FLUX DE TRESORERIE

En millions d'euros	GET SA PRO FORMA 31/10/2007	TNU 31/12/2006
Taux de change €/£	1,434	1,489
Variation de trésorerie courante	336	510
Flux de trésorerie lié aux autres charges opérationnelles et lié à l'impôt	(114)	(37)
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles	222	473
Flux de trésorerie net lié aux activités d'investissement	(34)	(14)
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement	(258)	(353)
Variation de trésorerie	(70)	106

Le tableau de trésorerie pro forma au 31 octobre 2007 reflète les flux d'exploitation des dix mois d'exploitation ainsi que les flux financiers liés à la restructuration financière.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement en 2006 correspondaient aux paiements au titre des anciens instruments financiers. Pour les dix premiers mois de 2007, les flux de trésorerie nets liés aux activités de financement correspondent principalement à la mise en place de la restructuration financière, et se décomposent comme suit :

- 4 297 millions d'euros de remboursement du principal et intérêts courus sur les anciens instruments financiers,
- 89 millions d'euros de paiements liés à la mise en place de l'emprunt à long terme et la restructuration financière,
- 4 116 millions d'euros de tirage de l'emprunt à long terme,
- 12 millions d'euros intérêts reçus sur trésorerie et équivalents de trésorerie.

La variation de trésorerie nette pro forma pour la période montre une sortie de 70 millions d'euros.

Principaux agrégats comptables

Les informations financières certifiées au 31 octobre 2007 présentées ci-dessous ont été préparées selon les principes décrits au chapitre 10 de l'Annexe I à la Note d'Opération.

(en milliers d'euros)	Groupe Eurotunnel SA 31/10/2007	Groupe Eurotunnel SA PRO FORMA 31/10/2007	TNU 31/10/2006	TNU 31/12/2006
Taux de change moyen retenu	1,459	1,459	1,457	1,462
Chiffre d'affaires	280 527	653 646	690 023	829 831
Résultat opérationnel courant	118 753	246 860	280 177	326 146
Résultat opérationnel	98 258	226 672	297 702	333 222
Résultat de la période : profit / (perte) *	3 320 901	3 329 263	(153 559)	(204 011)
Résultat : part du Groupe	3 324 330	3 337 567	-	-
Taux de change de clôture retenu	1,434			1,489
Total du bilan	7 361 345			7 550 109
Capitaux propres – part du Groupe	2 773 003			(2 225 107)
Total des capitaux propres	2 624 690			(2 225 107)
Dettes financières nettes	4 213 910			9 112 129

* Dont un profit résultant de la restructuration financière d'un montant de 3 323 millions d'euros qui correspond à l'écart entre le montant des anciennes dettes financières (principal et intérêts) avant la restructuration financière et le montant remboursé.

Résultats 2007 estimés

Groupe Eurotunnel a constaté en 2007 une forte croissance de son chiffre d'affaires et du trafic dans le Tunnel confirmant, pour la troisième année consécutive, la poursuite de sa croissance. Fin 2007 est également intervenu le démarrage d'une nouvelle activité au travers de sa filiale Europorte 2.

Les données financières non auditées de GET SA au 31 décembre 2007, qui intègrent les activités opérationnelles du groupe à compter du 1^{er} juillet 2007, sont les suivantes :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 402 millions d'euros ;
- Le résultat net consolidé hors profit résultant de la restructuration financière devrait être une perte d'environ 5 millions d'euros.

Les principales données financières de Groupe Eurotunnel **pro forma** (non audités) au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

- Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2007 s'élève à 775 millions d'euros (31 octobre 2007 : 654 millions d'euros). Sur la même base, les achats, charges externes et de personnel estimés s'élèvent à environ 336 millions d'euros et les amortissements à environ 164 millions d'euros. Ainsi, le résultat opérationnel courant devrait être aux alentours de 275 millions d'euros (31 octobre 2007 : 247 millions d'euros) ;
- Le résultat net consolidé de l'exercice devrait être d'un montant très proche de 3.323 millions d'euros correspondant au profit résultant de la restructuration financière. Ainsi, hors profit résultant de la restructuration financière, le résultat net consolidé de l'exercice 2007 devrait être à l'équilibre.

Nouvelles prévisions 2008, 2009 et 2010 incluses dans la Note d'Opération

En décembre 2007, Groupe Eurotunnel a actualisé les prévisions d'exploitation établies en juin 2005, décrites au chapitre 14 du Document de Base d'avril 2007, en intégrant les dernières informations disponibles et l'effet en année pleine de la Réorganisation. Les variations entre les prévisions établies en juin 2005 et celles présentées ci-dessous s'expliquent principalement par la consolidation de la performance enregistrée par Groupe Eurotunnel tout au long de l'exercice 2007.

Les prévisions présentées ci-dessous ont été établies en décembre 2007 sur la base des principes comptables adoptés par Groupe Eurotunnel pour l'élaboration de ses états financiers au 31 octobre 2007, conformément aux normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne (IFRS).

En millions d'euros (à 1£ = 1,4€)	Compte de résultat prévisionnel consolidé		
	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires	807,8	846,1	888,6
Charges d'exploitation	363,7	379,3	388,1
Amortissements et provisions *	164,6	166,6	162,6
Résultat opérationnel courant	279,5	300,2	337,9

* Les amortissements sont combinés à des taux historiques.

Les prévisions présentées ci-dessus sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la direction de Groupe Eurotunnel. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel et réglementaire. En outre, la réalisation de certains risques décrits au chapitre 2 de la Note d'Opération pourrait avoir un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats de Groupe Eurotunnel et sa capacité à réaliser ses prévisions. Groupe Eurotunnel ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la réalisation des prévisions figurant ci-dessus.